BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Bégard, le - 8 OCT. 2026

ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET RUE DE LA POMPE LES 26 ET 27 OCTOBRE 2026 DE 08h00 à 18h00

SG/RM 121 - 10/26

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, rue de l'Hôtel de Ville et rue de la Pompe afin de permettre des travaux de modification d'enseigne, au droit du n° 14.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'intervention devra être signalée en amont par des panneaux "travaux" et chaussée rétrécie, correctement positionnés, conformément à la réglementation en vigueur, pendant la durée des opérations les 26 et 27 octobre 2026, de 08h00 à 18h00, en fonction des besoins du demandeur.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : La circulation des piétons sera renvoyée sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : L'entreprise SGV ENSEIGNES de Montaigu (85) qui réalise ces travaux pour le compte du demandeur est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du centre d'incendie et de secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- Le demandeur.

Le Maire

Le maire,
Gildas HERVÉ

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)